



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2022

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt-deux et le 7 juin à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Angélique SCHNEIDER, Michaël LAVENTUREUX.

Absent représenté : Martine VAJOU par Bernard ROMIEUX, Marie-José MASSON par Francis HUVER

Absents : Sophie MARTELOT, Olivier BRAULT.

14 conseillers présents, deux conseillères représentées le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2022
- Comptes administratifs et de gestion 2021 de la commune
- Publicité des actes
- Représentants de la commune dans les syndicats
- ATCHOUM
- Contrat de territoire départemental
- Acquisition parcelle STEP de Theil
- Subventions associations
- Pylône des Vallées alimentation électrique
- Sécurité des villages, travaux
- Personnel

Questions diverses

- Yonne Tour Sport organisation de cette journée.
- Yonne Tour Senior.
- Élections législatives.
- Commerces en vente sur la commune
- 14 juillet
- Cours d'informatique aux aînés
- Journées du patrimoine

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part de la démission d'Éliane ANSTETT suite à son déménagement de la commune.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 avril 2022

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2022.

BUDGET DE LA COMMUNE- COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION

Par quinze voix pour (Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Claudine LECLERC, Sylvie MOSIMANN, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Angélique SCHNEIDER, Michaël LAVENTUREUX) et une abstention (Henri TROESCH), es conseillers présents et représentés approuvent les comptes administratifs et de gestion de la commune qui font apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	86 584,41
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	139 916,24

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	120 388,39
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	108 599,14

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	376 379,54
En recettes pour un montant de :	561 840,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	21 512,34
---	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	21 512,34
--	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	9 804,76
--	----------

PUBLICITE DES ACTES

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle règle de publicité des actes (délibérations, arrêtés...) qui doit se faire de façon dématérialisée sur le site internet de la commune à partir du 1er juillet. Une dérogation est possible pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Ces documents ont déjà été mis sur le site internet de la commune <https://les-vallees-de-la-vanne.fr> onglet affichage.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette forme de publicité et ne demande pas de dérogation.



REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS

Compte tenu des démissions de Karym Fellah et Eliane ANSTETT, et de la suppression du syndicat de la Basse Vanne, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité, les représentants de la commune suivants dans les différents syndicats.

SYNDICATS	Nombre	CONSEILLERS
Eau potable SMAEP	2T + 2S	Guy LAMARRE- Sylvie MOSIMANN- Luc MAUDET- Francis HUVER
Gendarmerie	1T + 1S	Sylvie MOSIMANN- Henri TROESCH
Sivos Vanne	3T + 3S	Laëtitia BERTHELIN- Luc MAUDET- Magalie THÉROUÉ- Michaël LAVENTUREUX- Sylvie MOSIMANN- Martine VAJOU
Sivos Chenevières	2T + 1S	Sophie MARTHELOT- Magalie THÉROUÉ- Maryse BOURGEOIS
SDEY (électricité)	2T + 2S	Michaël LAVENTUREUX- Luc MAUDET- Olivier BRAULT- Guy LAMARRE
Fourrière	1T + 1S	Marie-José MASSON- Claudine LECLERC
Mixte de la Vanne - Gemapi	CCVPO	Sylvie MOSIMANN- Henri TROESCH
AGEDI	1T + 1S	Bernard ROMIEUX- Magalie THÉROUÉ
ASSOCIATIONS	Nombre	CONSEILLERS
UNA	1T + 1S	Claudine LECLERC- Sylvie MOSIMANN
ADMR	1T + 1S	Maryse BOURGEOIS- Claudine LECLERC
E-Bourgogne	1T + 1S	Bernard ROMIEUX - Francis HUVER
Défense	1T	Henri TROESCH
Sécurité routière	1T	Michaël LAVENTUREUX
CNAS	1T + 1S	Maryse BOURGEOIS- Guy LAMARRE
SCANIFI	1T + 1S	Luc MAUDET- Bernard ROMIEUX
Communes forestières de l'Yonne	1T + 1S	Francis HUVER- Louis BOUCHENY- Olivier BRAULT

PLATEFORME MOBILITÉ ATCHOUM

Compte tenu de la période COVID, et des difficultés de démarrage le contrat avait été prolongé gratuitement de six mois. Il vient maintenant à expiration et doit être reconduit.

La nouvelle convention de trois ans a été négociée pour un montant de 396€ HT par an au lieu des 660€

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette nouvelle convention et demande à Monsieur le Maire de la signer.

CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente le nouveau contrat de territoire départemental entre les EPCI, les communes et le conseil départemental.

Trois dispositifs sont prévus

- Amélioration des taux de subvention de 30% à 40% pour les opérations « **Villages de l'Yonne** » à destination des communes. (Plafond des dépenses 200 000 € HT, plafond des subventions 80 000 €)



- Création d'une subvention « **ambitions pour l'Yonne** » de 30% pour des dépenses supérieures à 200 000 € HT
- Création d'une subvention « **ambitions + pour l'Yonne** » de 20% supplémentaire maximum pour des dépenses supérieures à 200 000 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

ACQUISITION PARCELLE STEP DE THEIL

Compte tenu de problème de succession, l'achat du terrain de la STEP de Theil ne peut s'effectuer que maintenant.

Une parcelle de 149 m² se trouve enclavée entre la route départementale et le terrain. Par souci de simplification le propriétaire nous demande de la comprendre dans le terrain acheté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour englober cette parcelle dans l'achat effectué.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité vote une subvention de 180 € pour le judo-club clémentin. Le tableau des subventions est modifié comme suit :

Nom de l'association	Voté	Nom de l'association	Voté
ADAVIRS	300 €	Joyeuse Entente	3 000 €
ADILY	150 €	Judo Club Clémentin	180 €
ADMR	300 €	La Truite	50 €
Amitié de quatre villages de Noé	200 €	Les Poussins	10 000 €
APVV	100 €	MFR de sens	50 €
ASEAMAS	70 €	Musique en Othe de Cerisiers	200 €
Brigitte Bardot	250 €	Photoclub	50 €
canifelin association	150 €	Plaisir de lire de Vareilles	450 €
Chigym'forme	200 €	Prévention routière	100 €
Club des quatre saisons	300 €	Resto du coeur	100 €
COJUKIVA (Comité de jumelage franco-allema	50 €	Sainte Colombe (2 x 50 €)	100 €
Conservatoire de Sens	50 €	SPA de l'Yonne	100 €
CREARTIS	420 €	Secours Populaire	100 €
FC Fontaine la Gaillarde	100 €	UNA de Cerisiers	600 €
Gymnastique Volontaire de Cerisiers	190 €	Union Sportive de Cerisiers	300 €
Gymnastique Volontaire La Vannoise de Noé	120 €	Provision	9 570 €
		TOTAL	27 900 €

PYLÔNE DES VALLÉES DE VAREILLES

Monsieur le Maire fait part des problèmes du SDEY pour implanter le transformateur du pylône des Vallées à l'emplacement qui lui avait été réservé par COTEL.

Il va négocier avec la SMAEP pour le déplacer.

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent administratif demande un temps partiel (33 heures au lieu de 35).



SÉCURITÉ DES VILLAGES – TRAVAUX

Monsieur le Maire fait part des résultats des contrôles de vitesse à l'entrée de Theil en provenance de Vareilles.

Avec les balises mises en place la moyenne des vitesses à l'entrée de l'agglomération est passée de 70 Km/h à 60 Km/h environ. Cela n'évite cependant pas les excès de vitesse.

Après discussion entre conseillers municipaux, il est décidé de modifier l'emplacement de certaines chicanes et de les rallonger pour éviter les accélérations visant à forcer le passage sur des chicanes courtes.

Un certain nombre d'équipement va être chiffré pour permettre d'évaluer le coût des travaux :

- Chicanes constituées par un certain nombre de places de stationnements protégées en entrée
 - o Par un massif de fleurs + panneau J4 3 chevrons
 - o Par une bordure basse franchissable
- Chicanes constituées par un certain nombre de places de stationnements protégeant un élargissement du trottoir en aval.
- Chicanes avec haie basse (notamment pour marquer l'entrée du village)
- Marquage (ou non) de l'axe central pour marquer la déviation des voitures

QUESTIONS DIVERSES

YONNE TOUR SPORT

La commune accueillera Yonne Tour Sport le mercredi 27 juillet autour de la salle des fêtes de Theil.

YONNE TOUR SENIORS

Yonne Tour Senior se déroulera le jeudi 16 juin à Joigny. Le Jardin de l'Erable organise du covoiturage pour cette manifestation. (S'inscrire auprès de Bénédicte POLROT au 09 74 77 73 50)

ELECTIONS LEGISLATIVES

Elles se dérouleront le dimanche 12 juin et le dimanche 19 juin de 8 heures à 18 heures

- Bureau de vote N°1 salle des fêtes de Theil
- Bureau de vote N°2 Petite école de Chigy
- Bureau de vote N°3 : maison des associations de Vareilles – 1 rue du Faÿs

COMMERCE EN VENTE SUR LA COMMUNE

Le bar du Moulin à Chigy est en vente. L'activité s'arrêtera fin juillet 2022.

De même le Sabbatin est en vente à Theil. L'activité s'arrêtera fin décembre 2022.

14 JUILLET

Chaque village organise le 14 juillet comme d'habitude selon ses traditions.

COURS INFORMATIQUES AUX AINÉS

Ils sont organisés par le Jardin de l'Erable dans la maison des associations de Vareilles.

8 cours auront lieu début du 4^{ème} trimestre. Deux niveaux (faible/moyen).

Du matériel peut être prêté.

Une participation financière de 16 € pour les huit cours sera demandée aux participants



JOURNÉES DU PATRIMOINE DES 17 et 18 SEPTEMBRE

Eau de Paris ouvre l'usine élévatoire de Chigy ces deux jours.

Les producteurs locaux leur ont demandé d'organiser un marché des producteurs locaux à cette occasion. Celui-ci pourrait se faire sur la place de l'église de Chigy et la cour de l'école de Chigy un jour et à des horaires à déterminer. Cœur de Vanne organisera l'évènement.

Parallèlement

- Ouverture de l'AMAPP
- Exposition au lavoir
- Visite de l'église

COMMANDES GROUPÉES FUEL ET PELLETS

Au mois de mai ont été organisées avec la commune de Courgenay, deux commandes groupées :

Commande de fuel domestique qualité supérieure

- Prix négocié avec Total Energie 1,40 le litre contre 1,63 €
- 13 personnes pour 14 400 litres en ont bénéficié.

Commande de pellets, Qualité DIN + et 100% résineux français

- Prix négocié par la Mairie avec l'entreprise Granulenergie89 à Cerisiers : 360€ TTC.
- 4 personnes pour 7 palettes

Une deuxième série de commandes groupées sera tentée en octobre-novembre

ECOLE DE THEIL

Henri Troesch fait part de son souci de repeindre les devises de la République inscrites sur la façade de l'école de Theil, et de disposer un drapeau qui ne s'enroule pas sur lui même

NUISANCES

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler tout déchet et notamment les déchets verts et ordures ménagères à l'air libre sur le territoire de la commune.

La séance est levée à 21 heures 45.